

BP Responsable de production légumières, fruitières, florales et de pépinières



Lycée & CFPPA
Saint-Ismier - Grenoble

1 chemin
de Charvinière
38330 St-Ismier
04 76 52 03 63

Formation continue

RNCP34744 (02/01/2021) - Diplôme national de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

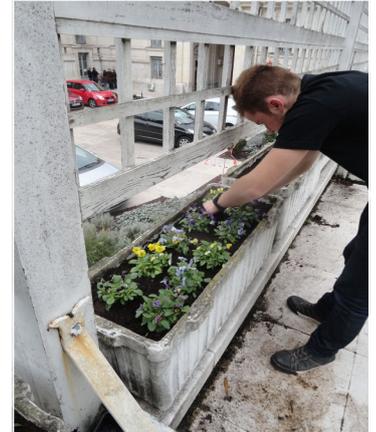
Objectifs de la formation

Contribuer à la production de plants et de plantes destinées à la pépinière et à la vente directe

Contenus de la formation

La formation composée de six blocs de compétences:

- ▶ **C1 : Se situer en tant que professionnel de la production horticole**
 - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - Se positionner en tant que professionnel de l'horticulture
- ▶ **C2 : Assurer le pilotage technique des productions**
 - Organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales
 - Coordonner le travail d'une équipe
- ▶ **C3 : Réaliser les interventions sur les végétaux**
 - Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux
 - Réaliser des travaux liés au développement des végétaux
- ▶ **C4 : Intervenir sur les conditions de culture**
 - Intervenir sur les conditions de culture
 - Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux
- ▶ **C5: UCARE**
 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers



MODALITÉS D'ÉVALUATION ET BLOCS DE COMPÉTENCES

Les épreuves se déroulent en Unités Capitalisables (UC). Ce dispositif permet une acquisition indépendante et progressive des blocs de compétences du référentiel de certification, favorisant ainsi une individualisation des parcours de formation. En cas de validation partielle du diplôme, les blocs de compétences acquis le sont définitivement.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les apprentissages, en formation diplômante, s'organisent autour de cours théoriques, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe. Ils sont complétés par des visites pédagogiques, rencontres partenariales ou des participations à des manifestations sur le territoire, voir la région.

DURÉE DE LA FORMATION ET RYTHME EN ENTREPRISE

897 heures au centre de formation et 420 heures de stage en entreprise.



Le métier

Les activités demandées sont :

- préparer son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant le respect de la sécurité et de l'environnement
- mettre en œuvre des techniques et des opérations liées aux productions horticoles.
- participer ou réaliser seul les travaux de récolte, de conditionnement des produits et/ou de préparation des commandes
- participer ou réaliser seul les travaux liés à la mise en place des installations et à l'entretien du matériel et des équipements
- contribuer à la vente des produits de l'exploitation sur la ferme, à la jardinerie ou à l'extérieur

Poursuites d'études

Des Certificats de Spécialisation métiers de la production horticole et métiers de la production agricole sont accessibles dans d'autres établissements agricoles

Débouchés

Ouvrier/ouvrière hautement qualifié-e ou chef d'équipe dans différentes structures horticoles telles que :

- des entreprises spécialisées de grande dimension et de haute technicité
- des entreprises horticoles, exploitant généralement de faibles surfaces et orientées vers la vente de proximité en circuit court
- des entreprises très spécialisées approvisionnant d'autres exploitations horticoles et/ou des structures de mise en marché
- des structures d'insertion

Modalités d'inscription et conditions d'admission

La formation est ouverte à toute personne majeure, ayant pour projet de s'orienter professionnellement dans le domaine de l'agriculture. Des tests de positionnement et un entretien individuel sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat.

Le candidat doit se préinscrire obligatoirement en ligne sur www.edp.educagri.fr (éléments à fournir : bulletins scolaires, lettre de motivation, justificatifs d'expériences professionnelle).

Le délai constaté pour une entrée en formation est d'un mois entre la validation du dossier par le centre de formation et le financeur, et l'entrée effective.

Coût pédagogique, possibilités de financement et rémunération

Le **coût pédagogique** du parcours complet est affiché sur le site internet de l'établissement.

Un **financement** complet ou partiel peut être envisagé selon le statut du candidat :

- Les opérateurs de compétences
- France Travail, Conseil Régional
- L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
- L'entreprise (Plan de Formation)
- Le CPF (Compte personnel de formation)
- L'autofinancement.

La **rémunération** dépend du statut du candidat à l'entrée en formation :

- Maintien des ARE pendant la formation (voir avec un conseil France Travail)
- Rémunération Région Auvergne Rhône-Alpes, soumise à conditions
- Maintien du salaire selon les employeurs

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

L'établissement met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap. Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés seront proposés en cas de besoin. Si la situation le nécessite, n'hésitez pas à contacter nos référents Handicap

- Mme BUGUET (voie scolaire - magali.buguet@educagri.fr)
- Mme ALAUX (apprentissage et formation continue - delphine.alaux@educagri.fr).

